



ASSOCIATION  
RÉGIONALE  
POUR LA FORMATION  
DES ANIMATEURS

Association loi 1901  
Siège social : 29, rue David d'Angers  
75019 PARIS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Loi 1901  
Siège social : 29, rue David d'Angers  
75019 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de ***L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS***, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants :

- le reclassement du fonds associatif ainsi que du report à nouveau du CFA en subvention d'investissement, exposé dans la note 2 paragraphe 5 page 7 de l'annexe ;
- la règle de répartition des ressources du CFA, exposée dans la note 4.2 page 8 de l'annexe ;
- l'engagement hors bilan résultant d'abandons de créances des exercices 2002 et 2003 avec clause de retour à meilleure fortune, exposé dans la note 2 page 11 de l'annexe.

## II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte correspondance avec les documents de base dont elles sont issues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 22 avril 2009

**AUDIT FRANCE**

*Commissaire aux Comptes*

Représenté par Christian DETRE

*Commissaire aux Comptes*



## BILAN ACTIF

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	16 604	10 267	6 337	427
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581	5 581		
Autres immobilisations corporelles	94 940	43 138	51 801	10 749
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	320		320	320
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 069		10 069	10 069
<b>TOTAL (I)</b>	<b>127 514</b>	<b>58 987</b>	<b>68 527</b>	<b>21 565</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	530 090	102 930	427 160	297 748
Autres créances	1 188 311		1 188 311	494 798
Valeurs mobilières de placement	15 244		15 244	366 099
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	310 747		310 747	344 113
Charges constatées d'avance (3)	9 339		9 339	15 149
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 053 731</b>	<b>102 930</b>	<b>1 950 801</b>	<b>1 517 906</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>2 181 244</b>	<b>161 916</b>	<b>2 019 328</b>	<b>1 539 471</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

## BILAN PASSIF

		31/12/2008	31/12/2007
		Net	Net
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise			8 304
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			8 304
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		81 910	76 375
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>		6 350	14 951
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		58 138	2 889
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>146 398</b>	<b>102 519</b>
<b>Comptes de liaison</b>	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources		18 415	28 473
<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>	<b>18 415</b>	<b>28 473</b>
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		144	327 065
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 093 219	910 417
Dettes fiscales et sociales		38 005	52 640
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		574 859	67 220
Produits constatés d'avance (1)		148 288	51 137
<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>1 854 515</b>	<b>1 408 479</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>2 019 328</b>	<b>1 539 471</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			1 398 379
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 854 515	10 100
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			326 899
(3) dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2008	31/12/2007
	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	- 79 680	375 534
<b>MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 79 680</b>	<b>375 534</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 284 903	1 637 633
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	98 633	125 253
Collectes		
Cotisations	5 183	4 878
Autres produits	54	7
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 309 094</b>	<b>2 143 305</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	1 965 503	1 842 024
Impôts, taxes et versements assimilés	11 821	10 607
Salaires et traitements	154 136	165 407
Charges sociales	57 613	65 328
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 969	3 893
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	63 135	38 080
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	90 768	6
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>2 351 946</b>	<b>2 125 345</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(I-II)</b>	<b>- 42 852</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	434	407
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 006	23 957
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>(V)</b>	<b>23 441</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(VI)</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(V-VI)</b>	<b>23 441</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>(I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>- 19 411</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2008	31/12/2007
	Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	27 666	26 360
Sur opérations en capital	8 969	10 297
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		63 283
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>36 635</b>	<b>99 940</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	20 932	127 314
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>20 932</b>	<b>127 314</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>15 703</b>	<b>- 27 373</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>2 369 169</b>	<b>2 267 609</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>2 372 878</b>	<b>2 252 659</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>- 3 708</b>	<b>14 951</b>
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	10 058	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 350</b>	<b>14 951</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - PCG article 531-1)

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur et notamment aux principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999 (règlement n°99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable) modifié par les règlements de 1999 à 2005.

Ainsi, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, en conformité des dispositions de l'article L123-18 du Code de commerce.

Dans les paragraphes qui suivent, sont précisés, pour chaque élément significatif, le mode d'application de la méthode du coût historique ou en soulignant, le cas échéant, les dérogations qui y sont apportées.

Par ailleurs, les engagements de retraite et avantages similaires n'ont pas été comptabilisés, conformément à la recommandation 03-01 du CNC du 1er avril 2003, mais l'information correspondante est présentée en engagements hors bilan.

### **1) ACTIFS IMMOBILISES :**

#### **1.1) Méthode d'évaluation des actifs immobilisés :**

##### **1.1.1) Immobilisations non décomposables :**

L'ensemble des immobilisations de l'entité juridique sont non décomposables.

##### **1.1.2) Immobilisations décomposables :**

L'entité juridique ne possède aucune immobilisation décomposable.

#### **1.2) Méthode d'amortissement des actifs immobilisés :**

**1.2.1) Immobilisations non décomposables :**

Le décret 2005-1757 du 30 novembre 2005 et le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-09 du 3 novembre 2005 ont prévus des mesures d'assouplissement pour les PME et certaines associations en matière d'amortissement.

Ainsi, les entités juridiques n'atteignant pas deux des trois seuils suivants :

- Total Bilan : 3 650 000 euros
- Montant net du Chiffre d'Affaires : 7 300 000 euros
- Nombre moyen de salariés : 50

sont autorisées, dans leur comptes individuels, à retenir, pour leurs immobilisations non décomposables, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation, pour leur plan d'amortissement.

Dans le cadre de la convergence du Plan Comptable Général vers les nouvelles règles IAS IFRS relatives aux actifs, l'entité juridique a souhaité bénéficier de la mesure d'assouplissement précitée. Ainsi, les durées réelles d'utilisation sont égales aux durées d'usage. Dans ce cadre, le tableau ci-dessous synthétise les méthodes et les durées d'amortissement.

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels de formation	Linéaire	4 à 5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Chevaux	Linéaire	10 ans

**1.2.2) Immobilisations décomposables :**

L'entité juridique n'ayant aucune immobilisation décomposable, ni la méthode rétrospective, ni la méthode prospective n'ont été mises en oeuvre.

**2) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :**

Les acquisitions d'immobilisations sont financées par :

- des subventions d'investissement versées par la Région Ile de France,
- et/ou de la Taxe d'Apprentissage, sous réserve que les comptes du CFA soit équilibrés sur l'exercice et que la Région ait donné au préalable son accord.

Ces subventions font l'objet d'une reprise de subventions affectée au compte de résultat, pour une durée équivalente à la durée de l'amortissement des biens acquis.

Au cours de l'exercice 2008, les acquisitions de matériels pour un montant de 7492,43 euros ont été financées par la Taxe d'Apprentissage.

Par ailleurs, la Région Ile de France a accordé une subvention d'investissement, d'un montant de 48 439,58 euros, pour les travaux d'aménagements de salles de formations sur la péniche utilisée par le centre de formation "A PUISSANCE 2" et propriété de l'association "Au fil de l'eau". La subvention sera amortie au bilan du CFA de l'ARFA sur six années, au regard de l'amortissement de l'équipement.

Enfin, les fonds associatifs ainsi que le report à nouveau du CFA, ayant contribué à l'acquisition d'immobilisations, ont fait l'objet d'un reclassement en subvention d'investissement. Cette réaffectation et concomitamment l'amortissement de la subvention a impacté positivement les comptes du CFA à hauteur de 9 433,36 Euros.

### **3) AIDE AUX EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC ET ASSIMILE :**

En date du 18 avril 2008, le Conseil Régional d'Ile de France a décidé de prendre en charge le coût résiduel annuel de la formation jusqu'à hauteur de 2 000 euros par an et par apprenti pour les employeurs du secteur public et assimilé.

Cette aide vient en diminution des frais de formations facturés à un employeur du secteur public et assimilé.

Ce dispositif est applicable rétroactivement au 1er janvier 2006.

Le montant de l'aide s'élève respectivement par année à :

Année 2006 : 47 958,50 euros

Année 2007 : 249 008,83 euros.

Année 2008 : 191 914,18 euros.

Cette aide n'a pas d'impact sur le résultat car le reversement de cette aide aux employeurs du secteur public et assimilé fera l'objet d'un avoir sur les coûts de formation facturés.

### **4) METHODE DE REPARTITION DES RESSOURCES AUX CENTRES :**

En contrepartie du déroulement de la formation, chaque centre perçoit du CFA de l'ARFA, des ressources établies en fonction du nombre d'heures apprentis déclarées multiplié par un taux horaire compris entre un taux minimum et un taux maximum.

#### **4.1) Composition des ressources :**

##### **4.1.1) Subventions du Conseil Régional d'après le barème heure/apprenti :**

- Niveau 5 : 5,50 euros X 0,95 = 5,2250 euros

- Niveau 4 : 5,78 euros X 0,95 = 5,4910 euros

- Niveau 2 : 8,74 euros X 0,95 = 8,3030 euros

#### **4.1.2) Participations des employeurs :**

La participation des employeurs pour la formation de leur(s) apprenti(s), sous déduction des dépréciations comptabilisées, par analyse de l'antériorité des créances, selon décision du conseil d'administration du 25 avril 2006.

La participation des employeurs est décidée par les centres. Ainsi, la facturation des heures de formation aux employeurs est variable selon les centres et le type de formation (de 0 à 3,39 euros de l'heure).

#### **4.1.3) Taxe d'apprentissage :**

- La taxe d'apprentissage fléchée,
- La taxe d'apprentissage non fléchée, mutualisée et répartie selon l'activité de chaque centre.

#### **4.1.4) Subventions diverses :**

Les subventions diverses obtenues par l'ARFA en provenance du Fonds Social Européen, des OPCA, du Ministère de la jeunesse et des Sports, etc.

#### **4.2) Règle de répartition des ressources :**

La règle de répartition des ressources est la suivante :

- Les subventions du Conseil Régional Ile de France sont réparties au prorata des heures réalisées par niveau,
- La participation des employeurs est répartie au prorata des heures réalisées,
- Les dotations aux provisions et les reprises de provisions sur créances employeurs sont affectées aux centres concernés,
- La taxe d'apprentissage fléchée est affectée par centre,
- Détermination d'un taux horaire moyen servant à déterminer un seuil minimum (-25% du taux horaire moyen) et maximum (+25 % du taux horaire moyen).

En 2008 : Taux moyen : 8,22 euros

Seuil maximum : 10,275 euros. Majoration pour le niveau 2 à 24,91 euros (seuil maximum déposé en région en 2008).

Seuil minimum : 6,125 euros.

- Affectation du solde des ressources au prorata des heures réalisées jusqu'au seuil plafond (10,275 euros).

#### **4.3) Modalités de versement des ressources :**

- Subventions du Conseil Régional d'Ile de France : dans le mois suivant le virement reçu du CNASEA,
- Tous les autres financements (Taxe d'apprentissage, Fonds Social Européen, Ministères, etc.) : en fonction de la décision du Conseil d'Administration,

Par ailleurs, en fonction de la trésorerie disponible, des avances sont consenties.

### **5) DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES FACTURES A ETABLIR ET DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

Chaque convention conclue avec les différents partenaires de l'ARFA prévoit un volume d'heures de formation, sur une période définie.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- Au réel : facturation au semestre civil en fonction des heures réellement réalisées.
- Au forfait : facturation de 50 % de la convention totale après 2 mois d'essai.

Par conséquent, en fin d'exercice, des factures à établir et produits constatés d'avance sont calculés et comptabilisés en fonction du nombre d'heures réellement produites.

### **6) REGLES DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES :**

La règle de provisionnement des créances employeurs est la suivante :

- Créance de 6 à 12 mois : 50 % du montant de la créance,
- Créance de plus de 12 mois : 100 % du montant de la créance.

La règle de provisionnement des créances éligibles à l'aide aux employeurs du secteur public et assimilé octroyée par le Conseil Régional est la suivante :

- Créance de 6 à 12 mois : 10 % du montant de la créance,
- Créance de plus de 12 mois : 20 % du montant de la créance.

### **7) REPORT DE TAXE D'APPRENTISSAGE :**

Un montant de 1 051,63 euros, de taxe d'apprentissage 2008, a été reportée en 2009. Ce report de taxe d'apprentissage est inférieur à 3 mois de fonctionnement du CFA de l'ARFA, en 2008.

### **8) REMUNERATION DES CINQ PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :**

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée, au cours de l'exercice, aux élu(e)s dirigeants (membres du Conseil d'Administration).

**9) SUIVI DES FONDS DEBIES****9.1) Etat des fonds dédiés DRDJS Qualité :**

Fonds à engager au 01/01/2008 :	23 473,31 Euros
Augmentation en 2008 :	0 Euros
Utilisation en 2008 :	10 058,36 Euros
Fonds restant à engager au 31/12/2008 :	13 414,95 Euros

**9.2) Etat des fonds dédiés DRDJS V.A.E. :**

Fonds à engager au 01/01/2008 :	5 000,00 Euros
Augmentation en 2008 :	0 Euros
Utilisation en 2008 :	0 Euros
Fonds restant à engager au 31/12/2008 :	5 000,00 Euros

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1) INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (IDR) :

Selon l'article L123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux doit être indiqué dans l'annexe.

Ainsi, en fonction de la structure de la population des salariés et de la Convention collective applicable, les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite, sont non significatifs.

### 2) ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE :

Les exercices 2002 et 2003 avaient respectivement constatés les insuffisances de rémunération suivantes :

- pour 2002 : 55 565,40 euros,
- pour 2003 : 74 392,78 euros.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, ces insuffisances de rémunération pourront être compensées sur les exercices comptables suivantes dans l'hypothèse d'un retour à meilleure fortune.

Au cours de l'exercice 2007, la clause de retour à meilleure fortune a été activée à hauteur de 31 359,25 euros.

### 3) PROCEDURE JUDICIAIRE :

Une procédure judiciaire contre l'association FORMAFORM entamée en 2003, est toujours en cours d'instruction. Cette association est poursuivie pour détournement de taxe d'apprentissage 2002. Par mesure de prudence, et eu égard à la mise en liquidation judiciaire de l'association, aucun produit n'a été constaté.

### 4) LOCATION LONGUE DUREE AVEC OPTION D'ACHAT :

En date du 20 avril 2006, l'ARFA a conclu un contrat de location avec option d'achat, pour un photocopieur CANON, avec la société GE Capital Equipement Finance, pour une durée de 63 mois.

Au 31 décembre 2008, l'engagement financier, s'élève à 5 621,20 euros.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement et de développement			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			
	<b>Total I</b>			
	<b>Total II</b>	9 811		6 793
<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains			
	Constructions sur sol propre			
	Constructions sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581		
	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 950		48 440
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 551		699
	Emballages récupérables et divers	19 300		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	<b>Total III</b>	51 382		49 139
<b>Immobilisations financières</b>				
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés	320		
	Prêts et autres immobilisations financières	10 069		
	<b>Total IV</b>	10 389		
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	71 582		55 932

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			16 604	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements, aménag. constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			5 581	
	Installations générales, agencements et aménagements divers			53 389	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			22 250	
	Emballages récupérables et divers			19 300	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>			100 521	
<b>Immobilisations financières</b>					
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			320	
	Prêts et autres immobilisations financières			10 069	
	<b>Total IV</b>			10 389	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			127 514	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
<b>Total II</b>	8 774	883		9 657
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581			5 581
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 638	5 515		8 154
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 502	641		21 143
Emballages récupérables et divers	11 912	1 930		13 842
<b>Total III</b>	40 633	8 086		48 719
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	49 407	8 969		58 377

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établisse- <b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp. <b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
<b>Total III</b>							
Frais acq. titres part. <b>Total IV</b>							
<b>TOT. GEN. (I+II+III+IV)</b>							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

<p><b>Provisions réglementées</b></p> <p>Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers</p> <p>Provisions pour investissements</p> <p>Provisions pour hausse des prix</p> <p>Amortissements dérogatoires</p> <p>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</p> <p>Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92</p> <p>Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92</p> <p>Provisions pour prêts d'installation</p> <p>Autres provisions réglementées</p> <p style="text-align: right;"><b>Total I</b></p>				
<p><b>Provisions pour risques et charges</b></p> <p>Provisions pour litiges</p> <p>Provisions pour garanties données aux clients</p> <p>Provisions pour pertes sur marchés à terme</p> <p>Provisions pour amendes et pénalités</p> <p>Provisions pour pertes de change</p> <p>Provisions pour pensions et obligations similaires</p> <p>Provisions pour impôts</p> <p>Provisions pour renouvellement des immobilisations</p> <p>Provisions pour grosses réparations</p> <p>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés</p> <p>Autres provisions pour risques et charges</p> <p style="text-align: right;"><b>Total II</b></p>				
<p><b>Dépréciations</b></p> <p>Sur immobilisations incorporelles</p> <p>Sur immobilisations corporelles</p> <p>Sur titres mis en équivalence</p> <p>Sur titres de participation</p> <p>Sur autres immobilisations financières</p> <p>Sur stocks et en-cours</p> <p>Sur comptes clients</p> <p>Autres dépréciations</p> <p style="text-align: right;"><b>Total III</b></p>	610			610
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>139 038</b>	<b>63 135</b>	<b>98 633</b>	<b>103 540</b>
<i>Dont dotations et reprises :</i>		<i>- d'exploitation</i>	<i>63 135</i>	<i>98 633</i>
		<i>- financières</i>		
		<i>- exceptionnelles</i>		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		10 069	10 069	
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
		2 049	2 049	
Divers				
		1 188 785	1 188 785	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
		- 2 523	- 2 523	
Charges constatées d'avance				
		9 339	9 339	
<b>Total</b>		<b>1 737 809</b>	<b>1 737 809</b>	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
		144	144		
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
		1 093 219	1 093 219		
Fournisseurs et comptes rattachés					
		7 357	7 357		
Personnel et comptes rattachés					
		29 657	29 657		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
		990	990		
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
		574 859	574 859		
Autres dettes					
		148 288	148 288		
Dettes représentatives de titres empruntés					
		148 288	148 288		
Produits constatés d'avance					
<b>Total</b>		<b>1 854 515</b>	<b>1 854 515</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	139 219	58 337
Autres créances	- 10 757	7 474
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>128 463</b>	<b>65 811</b>

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
41810000 PREST & ADHES. FRES A ETA	139 219	58 337
<b>Total</b>	<b>139 219</b>	<b>58 337</b>
<b>Autres créances</b>		
43870000 REMBOURS. MALADIE A RECEV		7 474
46890000 SUBVENTION CRIF A REVERSE	- 10 757	
<b>Total</b>	<b>- 10 757</b>	<b>7 474</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>128 463</b>	<b>65 811</b>

## CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	144	166
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 818	24 334
Dettes fiscales et sociales	11 290	22 546
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	488 882	
<b>Total</b>	<b>528 134</b>	<b>47 046</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	144	166
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>166</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40810000 FOURNIS FACT NON PARVENUE	27 818	24 334
<b>Total</b>	<b>27 818</b>	<b>24 334</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
42820100 DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 357	9 541
42830000 DETTES PROV. RTT		1 643
42860000 PERS. AUT.CHARGES A PAYER		3 500
43820100 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 943	
43850100 DETTES PROV CHARGES S/CP		3 912
43850200 DETTES CH. SOC. S/PROV RT		673
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER		1 500
44861000 FORMATION CONTINUE A PAYE	990	1 777
<b>Total</b>	<b>11 290</b>	<b>22 546</b>
<b>Autres dettes</b>		
41980000 AVOIRS A ETABLIR	488 882	
<b>Total</b>	<b>488 882</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>528 134</b>	<b>47 046</b>

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Produits d'exploitation	148 288	51 137
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>148 288</b>	<b>51 137</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Charges d'exploitation	9 339	15 149
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>9 339</b>	<b>15 149</b>